



La newsletter de la FFESSM

Septembre 2024

RECTIFICATIF



Chères licenciées, Chers licenciés,

Dans la « newsletter » du 11 septembre dernier, certains mots ont été oubliés concernant la rubrique Certificat Médical (CACI).

Il faut en effet lire (voir complément surligné gras) comme c'est le cas depuis septembre 2023 :

« Si vous plongez au Trimix **Hypoxique**, que vous pratiquez de l'apnée en eau libre **en vue de la compétition** ou que vous reprenez après un accident de plongée, la CACI est exigé et il devra être fait par un médecin spécialisé : médecin Fédéral, DU ou DIU de médecine subaquatique, médecin du sport. »

Nous nous excusons pour ces désagréments.

Vous souhaitant une belle rentrée.

Sportivement.

Jean Louis FERRETTI
Secrétaire Général FFESSM